



CONVENTION DE PARTENARIAT ET

DE LUTTE CONTRE LE TRAVAIL ILLÉGAL

Entre,

La Fédération du Bâtiment et des Travaux Publics du Tarn 23-25 Boulevard Lacombe 81000 ALBI,
représentée par son Président, David BARON

Et,

La Communauté d'Agglomération de l'Albigeois
représentée par son Président, Philippe BONNECARRERE

il a été arrêté et convenu ce qui suit :

➤ PREAMBULE

La Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, en sa qualité de Maître d'Ouvrage Public, gère un patrimoine immobilier et réalise des constructions neuves de Bâtiment et d'Infrastructures ainsi que des travaux d'entretien.

A cette fin, elle conclut chaque année des marchés de travaux avec des artisans et entrepreneurs à l'issue d'une procédure de mise en concurrence.

Dans son rôle de maître d'ouvrage, la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois a toujours accordé une grande attention au choix de ses co-contractants et de leur conformité aux exigences légales et réglementaires qui encadrent leur activité.

En application de ces principes de comportement, la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois manifeste à l'égard des dits co-contractants une attention toute particulière en matière d'emploi et de conditions de travail propres à leurs personnels amenés à travailler sur les chantiers.

La lutte contre le travail illégal, sous toutes ses formes, et en particulier les fraudes au détachement, constituent, de ce point de vue, une priorité pour la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois conformément à la volonté exprimée par le législateur à travers les lois Savary et Macron.

De son côté, consciente des conséquences des mauvaises pratiques sociales en matière de concurrence et des dommages portés à l'image de la profession, la FBTP81 a décidé d'inciter à une veille sévère quant au port de la carte des salariés du BTP émise par la caisse des congés payés, de promouvoir l'adhésion à la charte éthique ETHIBAT et d'œuvrer pour un usage responsable des délégations de paiement fournisseurs.

Ainsi donc, convaincus que l'objectif commun est de préserver l'emploi légal dans le cadre de l'économie locale, la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois et la FBTP81 sont convenus de soutenir ensemble le dispositif suivant :

DISPOSITIF

• **DU COTE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'ALBIGEOIS**

✓ Dans le cadre des consultations :

En vue de la réalisation de travaux neufs ou d'entretien, la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois intégrera dans les dossiers constitués à cet effet la disposition suivante au chapitre des capacités techniques exigées des candidats : « qualifications et certifications des entreprises telles que QUALIBAT, Identification professionnelle FNTP et chartes éthiques professionnelles telle que ETHIBAT. »

✓ Dans le cadre de la sélection des candidats :

- La Communauté d'Agglomération de l'Albigeois choisira l'entreprise mieux-disant dont les techniques et les capacités sont les mieux adaptées à l'ouvrage pour retenir l'offre économiquement la plus intéressante.

- Elle s'engage à détecter les offres anormalement basses en recourant à la méthode retenue conjointement par la Fédération Française du Bâtiment et l'Association des Maires de France ou toute autre méthode de nature comparable.

✓ Dans le cadre de l'exécution des chantiers

- Lors de la réalisation des travaux, les personnels des entreprises intervenantes devront être porteurs de la carte officielle d'identification des salariés du BTP délivrée par la caisse des congés payés du bâtiment. La Communauté d'Agglomération de l'Albigeois n'exigera que ce seul document d'identification à l'exclusion de tout autre en sa qualité de document officiel (Loi Macron).

- La Communauté d'Agglomération de l'Albigeois s'attachera à faire en sorte que les délégations de paiement fournisseurs n'aient pas de caractère universel dans leur étendue afin qu'elles ne participent pas au maintien artificiel d'entreprises factices.

• **DU COTE DE LA FBTP81 :**

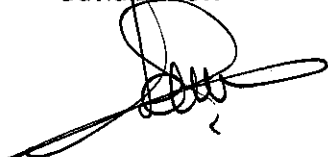
- La FBTP81 s'engage à fournir à la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois la liste des entreprises souscriptrices des principes édictés dans la charte ETHIBAT.

- Elle tiendra informée la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois des modifications qui pourraient être apportées à cette liste par l'apport de nouvelles entreprises ou le retrait d'entreprises qui ne répondraient plus aux engagements requis.

- Elle facilitera au besoin les mises en relation avec la caisse des congés payés pour toute question en rapport avec la carte des salariés du BTP.

Fait à ALBI, le 26 juin 2017

Pour la FBTP 81
Le Président,
David BARON



Pour la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.
Le Président,
Philippe BONNECARRERE

